

# ESS'entiel

ESS et lutte contre les violences conjugales



Les Synthèses Thématiques  
de l'Observatoire Régional de  
l'Économie Sociale et Solidaire  
en Île-de-France



**cress**

Chambre Régionale  
de l'Économie Sociale  
et Solidaire Ile-de-France





# INTRODUCTION

**Malgré l'utilité sociale de ces associations, les moyens publics consacrés à leur financement sont souvent insuffisants.**

Au cours de l'année 2020, on a beaucoup parlé des violences conjugales ; la réalité des femmes forcées de rester confinées avec leur partenaire violent et l'accès limité aux soins et aux autres services ont laissé de nombreuses femmes dans une situation de risque et d'impuissance. Dans ce contexte, les structures de l'Economie Sociale et Solidaire agissant dans les domaines social et médico-social ont été indispensables pour répondre rapidement aux besoins de ces femmes.

En Île-de-France, plusieurs associations sont impliquées dans la lutte contre les violences conjugales et pour l'égalité des genres. Ces structures ont une expertise reconnue sur ce sujet grâce à leur expérience sur le terrain depuis plusieurs années, et ce réseau s'enrichit de leurs différentes approches et de l'échange de connaissances entre elles. Ces structures portent une responsabilité importante et assurent un service d'intérêt public, puisque c'est la sécurité physique et psychologique de ces femmes et enfants qui est en jeu.

Grâce à leurs actions, les victimes ont la possibilité d'accéder gratuitement à plusieurs services adaptés à leurs besoins spécifiques. De plus, ces associations mènent des activités de sensibilisation auprès des différentes institutions et du grand public, contribuant à la prévention des violences conjugales.

Malgré l'utilité sociale de ces associations, les moyens publics consacrés à leur financement sont souvent insuffisants. L'écart entre "la grande cause du quinquennat" et les difficultés rencontrées par ces structures est flagrant, alors que les activités développées par ces dernières pour répondre aux besoins des victimes de violences conjugales sont essentielles.

# RÉPONDRE AUX BESOINS DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

De nombreuses structures de l'ESS accueillent, prennent en charge et accompagnent les victimes de violences conjugales, c'est-à-dire majoritairement des femmes<sup>1</sup>, avec ou sans enfants, répondant ainsi de manière globale aux besoins de ces victimes. Sur le plan juridique, les violences conjugales sont définies comme des violences commises au sein des couples, qu'ils soient mariés, en concubinage, en union libre ou séparés. La particularité de ces violences est l'existence d'une relation sentimentale entre la victime et l'auteur. Les violences conjugales peuvent être de différents types : physiques, comme les coups et les blessures ; psychologiques, comme les insultes et les menaces ; sexuelles, comme les viols et les agressions sexuelles ; et économiques, comme le fait de priver une personne de ressources financières et de la maintenir dans une situation de dépendance. Le processus de prise de conscience du fait d'être victime des violences conjugales, ainsi que le temps de savoir où s'adresser et comment réagir, peuvent être longs. Les victimes de violences conjugales ont le droit de demander l'éloignement de l'agresseur du domicile, mais cette démarche est souvent lente car il est nécessaire de passer par un juge. Face à des demandes d'éloignement qui peuvent prendre beaucoup de temps, et l'urgence des situations vécues, il arrive que la victime quitte son domicile. Afin d'essayer de trouver une solution d'hébergement, elle peut appeler le Samu Social 115, mais ce numéro est spécialisé pour les personnes sans abri et ne donne qu'une solution temporaire. De plus, il ne garantit pas la sécurité des victimes de violences conjugales dont la vie est en danger.

Face à ce besoin social, les associations se sont affirmées comme des structures capables de s'adapter et d'agir rapidement dans des contextes de crise, se mobilisant collectivement pour assurer une prise en charge globale des victimes dans l'urgence mais aussi sur le plus long terme.

La première étape de cette prise en charge est l'accueil : le 3919- Violences Femmes Info, y joue un rôle prépondérant.. Créé en 1992 et géré par la Fédération Nationale Solidarité Femmes, ce numéro a été indispensable pendant la crise sanitaire afin de garantir un premier accueil. Cette ligne d'écoute fonctionne dans tout le pays et offre un service gratuit 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Le 3919 offre une écoute, des informations et, en fonction de la demande, une orientation vers des services locaux de soutien et de conseil.

Le parcours de prise en charge des victimes comprend la conscientisation par la femme du fait d'être victime de violences conjugales, l'identification des violences, l'éloignement de la victime de l'agresseur, ainsi que l'accompagnement pour aider la femme à développer son pouvoir d'agir, à se rétablir, et à travailler le cas échéant sur la relation avec ses enfants. D'autres activités réalisées telles que la formation et la sensibilisation sont également essentielles pour la prévention et la lutte contre les violences conjugales.

Les associations répondent aussi à des besoins de publics spécifiques, qui nécessitent une approche différente. C'est le cas par exemple pour l'accueil de femmes très jeunes ou âgées, de femmes éloignées de l'emploi, de femmes en situation de handicap, ou encore de femmes étrangères ne parlant pas français. Il existe des structures spécialisées dans des services spécifiques, comme des services d'hébergement, des services d'écoute par tchat ou par téléphone. Tous ces services sont assurés gratuitement dans une logique de solidarité et de bienveillance envers les femmes et leurs enfants.

---

1. **84 % des morts au sein du couple sont des femmes**, Parmi les femmes tuées par leur conjoint, 41 % étaient victimes de violences antérieures de la part de leur compagnon. Par ailleurs, parmi les 21 femmes ayant tué leur partenaire, 11 d'entre elles avaient déjà été victimes de violences de la part de leur partenaire. Source : « *Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple. Année 2019* », ministère de l'Intérieur, Délégation aux victimes.

# DE L'ACCUEIL À L'ACCOMPAGNEMENT, UNE PRISE EN CHARGE GLOBALE



## En avant toute(s)

**Territoire d'action :** Île-de-France et tchat à l'échelle nationale

**Statut juridique :** Association

**Site web :** [enavanttoutes.fr](http://enavanttoutes.fr) et [commentonsaime.fr](http://commentonsaime.fr)

Créée en 2013, l'association En avant toute(s) agit dans la lutte pour l'égalité des genres et se spécialise dans le soutien aux jeunes femmes et aux personnes LGBTQ+ victimes de violences au sein du couple ou de la famille.

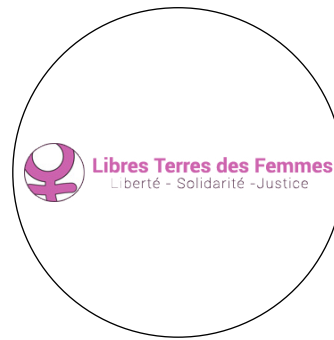
Elle agit sur plusieurs axes : d'une part, l'accompagnement des victimes par un tchat numérique à l'échelle nationale, et d'autre part, la réalisation d'actions de prévention et de sensibilisation à travers des interventions dans les écoles et les lycées.

Leur tchat, "Comment on s'aime", est un outil qui leur permet de se rapprocher d'un public jeune, généralement peu réceptif aux institutions traditionnelles, et de le mettre en contact avec des professionnel.le.s. En créant un lien de confiance avec la victime, ces professionnel.le.s peuvent identifier les violences, aider la personne dans son processus de déconstruction de la culpabilité et l'orienter vers des structures en présentiel pour poursuivre l'accompagnement. Le tchat est également une ressource importante dans la collecte de données sur le public jeune et LGBTQ+ ; l'association mène sur cette base des études annuelles qui permettent de mieux comprendre les problématiques.

Pendant les confinements de 2020, l'association a dû faire face à une augmentation significative de ses activités. Dans le même temps, elle a également constaté une augmentation de la visibilité et de la prise de conscience collective relative aux violences conjugales.

Grâce à des financements variés, provenant majoritairement du secteur privé, son équipe est composée de 18 salarié.e.s expert.e.s. En avant toute(s) s'appuie également sur la collaboration de bénévoles, principalement pour l'organisation d'événements.

L'association est membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) et de l'Union Régionale Solidarité Femmes IDF (URSF IDF), et collabore avec plusieurs associations du réseau. Son ambition est de travailler également avec des structures situées à l'international, le tchat étant également utilisé par des personnes francophones hors de la France.



## Libres Terres de Femmes

**Territoire d'action :** Île-de-France

**Statut juridique :** Association

**Site web :** [www.ltdf.fr](http://www.ltdf.fr)

Libres Terres de Femmes est une association située dans le nord de Paris qui lutte contre les violences conjugales en accueillant et en accompagnant les femmes victimes de violences et leurs enfants.

Créée en 2006, son activité consiste à accompagner les femmes et leurs enfants vers une sortie de la situation de violence, et à les mettre en sécurité, dans un logement différent de celui de l'agresseur. Pour atteindre cet objectif, au-delà du relogement, l'association organise des groupes de parole, des ateliers de confiance en soi et d'ostéopathie, ainsi qu'un travail sur l'autonomie financière.

L'association a une permanence, avec ou sans rendez-vous, qui est assurée par des avocat.e.s et des psychologues formés sur le sujet. Libres Terres des Femmes accueille entre 550 et 600 femmes par an avec des profils variés, dont une forte demande de femmes étrangères, ce qui requiert une connaissance des droits des étrangers et entraîne des difficultés liées à la langue. Libres Terres des Femmes cherche également à sensibiliser les pouvoirs publics aux violences contre les femmes âgées et à la nécessité d'un service médico-social pour ce public spécifique.

La crise sanitaire a été un défi pour Libres Terres des Femmes qui a dû adapter et accélérer ses activités, limitées par le nombre réduit d'employé.e.s. Parmi les principales difficultés, l'association souligne l'urgence de la mise en sécurité des femmes en danger de mort et les limites engendrées par le travail à distance. D'autre part, on constate une augmentation positive de la diffusion de l'information pendant cette période.

Libres Terres des Femmes est composée de 2 salarié.e.s permanent.e.s et est appuyée par des bénévoles pour des événements spécifiques. En tant que membre adhérent de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, l'association est favorable aux actions collectives et s'appuie sur les autres associations du réseau. Par exemple, en ce qui concerne la formation et les services liés au travail, Libres Terres des Femmes redirige les femmes vers deux partenaires spécialisés : ASSOFAC et Projet 19.

L'association reçoit des subventions, mais a rencontré quelques difficultés liées à la stabilité financière et a dû réorienter certains budgets. La relation entre l'association et les élus locaux est active et permet d'alerter les pouvoirs publics sur les violences conjugales.

Ces deux associations montrent la nécessité de créer des approches différentes pour atteindre des publics variés : la créativité d'En avant toute(s) a permis d'attirer l'attention d'un public plus jeune. De son côté, le travail de Libres Terres de Femmes a permis d'agir rapidement sur des cas où la vie de la victime était en danger, en ciblant un public varié. Leur travail de sensibilisation des pouvoirs publics aux violences envers les femmes âgées est également très important, en rappelant que 21% des victimes de féminicides en 2020 avaient plus de 70 ans<sup>1</sup>.

Ces structures de l'ESS valorisent leur adhésion à la Fédération Nationale Solidarité Femmes, et prouvent qu'un travail collaboratif avec d'autres associations enrichit le service rendu à la victime, générant la possibilité d'un accompagnement global assuré par des professionnel.le.s expert.e.s et en relation avec leurs besoins.

1

[Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple en 2020 | Ministère de l'Intérieur \(interieur.gouv.fr\)](#)



# LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE

Selon la Fédération Nationale Solidarité Femmes, le nombre de sollicitations des forces de l'ordre concernant des situations de violences conjugales a augmenté de près de 36%<sup>1</sup> en 2020 dans Paris intra-muros. De la même manière, la plateforme d'écoute 3919 de la FNSF a été confrontée à une augmentation du flux d'appels allant jusqu'à 70%<sup>2</sup>. Dans ce contexte, assurer la mise en sécurité des femmes et enfants victimes de violences conjugales en danger de mort est devenue une priorité pour plusieurs structures de l'ESS.

Pour répondre à cette situation d'urgence, la Fondation des Femmes, la Fédération Nationale Solidarité Femmes et l'Union Régionale Solidarité Femmes IDF ont lancé le dispositif Marie Curie, une solution d'hébergement exceptionnelle pour les femmes et enfants victimes de violences, effective du 4 avril 2020, pendant le premier confinement, au 31 août 2020. L'Union Régionale Solidarité Femmes IDF était responsable de la coordination du programme, de la prise de contact avec la femme concernée, de son placement dans une résidence universitaire sécurisée jour et nuit, et de la fourniture d'un kit couvrant ses besoins de base.



Durant cette période, l'activité des associations opérant dans les secteurs social et médico-social a augmenté et cela a entraîné plusieurs défis, dont principalement celui de faire face au manque de ressources humaines et d'outils numériques, telles que les ordinateurs, les téléphones portables, les connexions, pour s'adapter aux nouveaux besoins et trouver des solutions à distance pour des services essentiellement humains et présentiels. Ces difficultés n'ont cependant pas empêché les associations de poursuivre leurs activités auprès des femmes et enfants ayant besoin de soutien, et des solutions telles que la prise en charge à distance et l'accueil à la porte ont été mises en place. L'adaptation et la réponse rapide des structures membres de l'ESS à la crise montrent une fois de plus la valeur de l'ESS face aux structures économiques classiques et aux institutions publiques..

1 <https://static.cnsf.asso.fr/wp-content/uploads/2020/04/Dispositif-Marie-Curie.pdf>

2 + 23% D'APPELS TRAITÉS SUR LA LIGNE D'ÉCOUTE DU 3919 EN 2020 (<https://www.solidaritefemmes.org/actualites/3919-en-2020>)



# LES ASSOCIATIONS AU COEUR DE L'ÉCOSYSTÈME DE PRISE EN CHARGE

## Le modèle associatif, une évidence pour de nombreuses structures

Les structures présentées dans cette synthèse relèvent presque toutes du statut associatif. Elles partagent les valeurs de l'ESS en raison de leur caractère militant, social et non lucratif.

La coopération entre les différentes structures est également représentative des valeurs démocratiques et permet la formation d'un réseau de solidarité pour la prise en charge des victimes de violences conjugales. Le réseau de L'Union Régional Solidarité Femmes IDF regroupe 14 associations franciliennes membres de la Fédération Nationale Solidarité Femmes spécialisées dans l'accompagnement et l'hébergement des femmes victimes de violences. Son objectif est de renforcer les réponses apportées à l'accompagnement des femmes victimes de violences par la coordination d'actions et de projets tels que la mutualisation des compétences et des connaissances, la création d'outils et de dispositifs innovants, l'interpellation et la sensibilisation des institutions et du grand public et l'animation de réseaux d'accompagnement. Les associations qui font partie de ce réseau accompagnent, accueillent et offrent une prise en charge spécialisée et professionnelle aux victimes de violences et leurs enfants.

Dans ce réseau, les connaissances peuvent être partagées et l'hétérogénéité des spécialisations permet de réorienter les femmes vers des structures plus spécialisées dans leurs besoins et de les accompagner vers une sortie de la violence.





## Du Côté des femmes

**Territoire d'action :** Val d'Oise

**Statut juridique :** Association

**Site web :** [www.ducotedesfemmes.asso.fr](http://www.ducotedesfemmes.asso.fr)

Du Côté des Femmes est une association qui vise à promouvoir l'égalité des genres et à accompagner les femmes sur un chemin d'autonomie et d'émancipation financière, intellectuelle et émotionnelle. Créée il y a près de 40 ans, l'association est composée de 67 salarié.e.s, de 10 membres du Conseil d'Administration et de 19 bénévoles.

L'association propose un accueil de jour pour accueillir les femmes et leurs enfants qui se trouvent dans la rue et un service de permanence d'urgence pour les femmes victimes de violences. Le profil des femmes qui s'adressent à ces services est varié : immigrées, victimes de violence, victimes d'inceste, femmes en danger de mort, femmes éloignées de l'emploi ou en recherche d'emploi, femmes en insertion dans le BTP et femmes en formation. Leur service consiste à recevoir ces femmes, à évaluer leur situation dans son ensemble puis à définir un parcours au sein de l'association adapté à leurs besoins. Cet accompagnement dure jusqu'à leur relogement et ensuite jusqu'à 4 mois.

Afin de favoriser le développement du pouvoir d'agir des femmes accompagnées, l'association propose des activités de développement professionnel, de déconstruction des stéréotypes de genre, des séances de débat sur des sujets d'actualité, et a notamment créé l'Université Populaire des Femmes où elles peuvent effectuer des recherches et promouvoir la réflexion. L'association est également active dans la sensibilisation des collectivités locales et des entreprises pour promouvoir l'égalité des genres et proposer des formations sur l'égalité.

En 2020, toutes les structures de l'Union Régionale Solidarité Femmes IDF qui regroupe 14 associations en Île-de-France ont été très actives. L'urgence exigeait une action rapide en partenariat avec des entreprises privées ainsi que la mise à disposition de résidences universitaires et un accueil immédiat dans les situations d'urgence. La structure a accueilli 156 personnes, femmes et enfants, durant les seuls premiers mois de confinement. En décembre 2020, l'association a ouvert une structure d'urgence ouverte 24 heures sur 24. L'association Du Côté des Femmes est membre la Fédération Nationale Solidarité Femmes, de la Fondation des Femmes, du Centre Hubertine Auclert, la CRESS IDF et de l'Uriopss Île-de-France. Elle intervient dans le Val d'Oise et les départements limitrophes ainsi que dans toute l'Île-de-France.

## Une solidarité entre structures



### SOS Femmes 77

**Territoire d'action :** Seine-et-Marne

**Statut juridique :** Association

**Site web :** [www.sos-femmes77.com](http://www.sos-femmes77.com)

L'association SOS Femmes 77 basée à Meaux est spécialisée dans la lutte contre les violences conjugales à l'égard des femmes et des enfants. Créée en 1979 par des bénévoles, l'association s'est développée et assure aujourd'hui la gestion d'une structure d'hébergement, d'accueil, d'écoute, d'information et de conseil pour les femmes victimes de violences et leurs enfants.

À présent, l'association dispose de 170 places d'hébergement, qui sont principalement réparties entre un service d'urgence, un centre maternel et un centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

Référente dans le nord de la région francilienne, son travail consiste en un accompagnement global : la victime est accueillie, mise en sécurité et accompagnée pendant 18 mois en moyenne. Chaque année, SOS Femmes 77 reçoit environ 320 nouvelles femmes de profils divers. La structure mène également des actions de sensibilisation et, en partenariat avec le tribunal juridictionnel de Meaux, est porteuse du Téléphone Grave Danger et du Bracelet Anti-Rapprochement.

Les activités sont assurées par une équipe de 40 employé.e.s comprenant des professionnel.le.s du droit, des psychologues et des profils éducatifs. En parallèle, il y a 9 bénévoles membres du Conseil d'Administration et 4 qui animent des cours de français et du soutien scolaire.

Pendant la crise sanitaire, et notamment depuis le deuxième confinement, l'association a reçu un nombre élevé d'appels : à la fin de l'année 2020, l'association a reçu plus de 500 personnes. Cela a impliqué une accélération de son activité et une adaptation pour permettre un accompagnement à distance. SOS Femmes 77 est membre de l'Union Régionale Solidarité Femmes IDF, de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, et de l'Uriopss Île-de-France, et s'appuie sur ces structures pour plaider. Parallèlement, l'association travaille avec d'autres acteurs du territoire tels que les collectivités locales, les services sociaux, les services de Police et Gendarmerie, les Services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) et avec un ensemble de partenaires d'un réseau de Violence Intra Familiale (VIF).



Du Côté des Femmes et SOS Femmes 77 illustrent la variété des partenariats qui peuvent être mis en place et la manière dont ils enrichissent les services sociaux et médico-sociaux de l'ESS. L'adhésion à des structures telles que l'Union Régionale Solidarité Femmes IDF et la Fédération Nationale Solidarité Femmes donne accès à un réseau d'associations où l'on peut partager des connaissances, débattre, et créer des projets communs. La réorientation vers des structures spécialisées est également un instrument très utile pour mieux répondre aux besoins spécifiques de ces femmes.

Les partenariats avec les institutions publiques locales, telles que les commissariats de police, les tribunaux et les collectivités locales, doivent également être encouragés car ils permettent d'optimiser une prise en charge globale. Cela demande une implication très active de ces institutions, pour laquelle la sensibilisation des élus et des fonctionnaires est nécessaire.

# DES BESOINS EN CROISSANCE, DES MOYENS CONTRAINTS

## Une augmentation d'activité limitée par le manque de moyens

Toutes les structures mentionnées ci-dessus ont signalé une augmentation de leur activité pendant la pandémie afin de répondre rapidement aux situations d'urgence et de précarité. Les associations ont dû réorganiser leurs activités, ce qui a exigé des efforts financiers pour acheter des équipements et du matériel nécessaires au télétravail et pour renforcer leurs équipes salariées. Un certain nombre d'entreprises privées se sont rapidement mobilisées pour faire des dons importants ; la Fondation des Femmes a récolté 2 millions d'euros auprès du secteur privé, ce qui a permis de financer des hébergements et de fournir des produits de première nécessité et du matériel informatique. A son tour, le gouvernement a débloqué un fonds de soutien d'un million d'euros pour subventionner les associations locales et financer l'hébergement.<sup>1</sup>

Cependant, ces fonds et subventions étant limités dans le temps, certaines structures se sont trouvées dans l'impossibilité d'assurer toutes leurs missions et de recevoir tous les publics en raison d'un manque de ressources et de personnel. Le recours systématique aux appels à projets pour le financement des associations ne permet qu'une faible visibilité à long terme, les plaçant dans une situation d'incertitude. Un autre enjeu lié à l'utilisation des appels à projets est qu'ils demandent beaucoup de temps pour obtenir peu de ressources.



<sup>1</sup> <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/07/Rapport-Les-violences-conjugales-pendant-le-confinement-EMB-23.07.2020.pdf>

# La fondation des Femmes, un outil de financement et des structures



## Fondation des Femmes

**Territoire d'action :** France

**Statut juridique :** Fondation

**Site web :** [https:// fondationdesfemmes.org](https://fondationdesfemmes.org)

La Fondation des Femmes est une structure créée en 2016 pour répondre à la problématique du financement des structures dédiées aux droits des femmes. Aujourd'hui, la fondation est responsable du financement de diverses initiatives à fort impact dans tout le pays, et est une structure importante du réseau dans la lutte pour l'égalité des genres et dans la lutte contre les violences en France.

Pour récolter des fonds qui serviront à financer diverses structures, la fondation organise des collectes en ligne et des événements de sensibilisation. Le processus de redistribution est ensuite effectué par un Conseil Scientifique, composé de plusieurs associations, qui est chargé de déterminer les priorités par secteur. Enfin, les associations sélectionnent les projets qui en bénéficieront au travers d'un Comité Exécutif. Pour être éligibles au financement, les associations doivent remplir deux conditions : être actives sur le territoire français et exercer une activité spécialisée dans les droits des femmes.

La fondation coordonne également ses propres projets destinés à plusieurs associations, leur fournissant des moyens matériels et les aidant à mutualiser leurs ressources. La Cité Audacieuse, par exemple, est un lieu dédié à l'égalité des genres et à la promotion des droits des femmes en France, où les différentes associations du domaine partagent gratuitement des bureaux et des locaux.

Sa structure est composée de 14 salarié.e.s et de 6 000 bénévoles dans toute la France, dont plus de 300 sont des avocat.e.s. Cela permet à la fondation d'apporter un réel soutien juridique aux associations, en les aidant à faire du plaidoyer, à travailler des sujets de droits, ou à faire du contentieux stratégique. En 5 ans, il est estimé que plus de 100 000 femmes ont bénéficié du soutien de la Fondation des Femmes. Le financement de la Fondation des Femmes repose essentiellement sur des fonds privés.

En 2020, face à la crise sanitaire, la fondation a noté une augmentation des dons, mais aussi une augmentation des besoins. Dans ce contexte, l'aide financière et matérielle est arrivée plus rapidement et la fondation a réussi à récolter plus de deux millions d'euros de mécénat, ce qui a permis également à la fondation de répondre de manière rapide aux besoins des associations du réseau et les soutenir matériellement et financièrement.

Face aux difficultés d'obtenir des subventions stables, des dons du secteur privé et des partenariats, la Fondation des Femmes se présente comme un outil de financement et de représentation pour les associations dédiées aux droits des femmes. En seulement 5 ans d'activité, la fondation a réussi à collecter près de 4,2 millions d'euros, ce qui lui a permis de soutenir plus de 574 projets associatifs.<sup>1</sup>

14 <sup>1</sup> <https://fondationdesfemmes.org/dfd-content/uploads/2021/06/fondation-des-femmes-rapport-dimpact-2016-2021.pdf>

Malgré les objectifs affichés et la proclamation des violences faites aux femmes comme “grande cause du quinquennat” d’Emmanuel Macron, les droits des femmes n’apparaissent pas comme une priorité financière pour le gouvernement ; le programme 137 pour l’égalité entre les hommes et les femmes, par exemple, n’a reçu que 0,01 % du budget de l’État en 2020. Pourtant, des fonds publics seraient nécessaires pour développer les activités des associations et leur permettre de répondre aux besoins.

Le travail réalisé par la Fondation des Femmes avec et auprès des structures peut aider à financer les différents projets. Mais il est également important de rappeler la responsabilité de l’État et des pouvoirs publics dans le financement d’activités contribuant à l’intérêt général et répondant à des besoins incontournables.



# CONCLUSION

**L'activité de ces structures a permis de sauver des vies et de prévenir la violence, le tout dans un esprit de solidarité et sans aucun coût pour les victimes.**

Le nombre de féminicides est passé de 146 en 2019 à 102 en 2020.<sup>1</sup> Malgré cette amélioration, il est manifeste qu'il reste encore un long chemin à parcourir dans la lutte pour les droits des femmes et pour mettre fin aux violences faites aux femmes.

Pendant la crise sanitaire, face à la peur de quitter leur domicile et à la difficulté de recevoir des soins médicaux, les femmes et enfants en situation de vulnérabilité ont été encore plus exposés au danger. Dans ce contexte, les structures de l'économie sociale et solidaire opérant sur le terrain ont pu, grâce à leur flexibilité et leur adaptation, répondre efficacement à cette demande sociale urgente.

Grâce au travail de différent.e.s professionnel.le.s et bénévoles, les associations ont pris en charge les victimes de violences, en mettant à leur disposition différents services : accueils de jour, accueils d'urgence, services d'écoute à travers différents canaux, aide au relogement et à la réinsertion sociale, parmi d'autres.

Il convient de souligner le rôle fondamental joué par le numéro national d'écoute 3919, géré par la Fédération Nationale Solidarité Femmes. L'activité de ces structures a permis de sauver des vies et de prévenir la violence, le tout dans un esprit de solidarité et sans aucun coût pour les victimes.

Cependant, en raison de contraintes matérielles et financières, les associations ne sont pas encore en mesure de répondre à l'ensemble de la demande sociale. La pandémie a mis en évidence des besoins criants à tous les stades de la prise en charge des violences conjugales en ressources matérielles et humaines. Pour cela il est nécessaire de reconnaître le travail des associations et de débloquer les moyens nécessaires, notamment publics, pour qu'elles assurent leurs missions indispensables pour les femmes et enfants et utiles à l'ensemble de la société. Il est également important de renforcer et favoriser la coopération entre les différentes structures et entre les structures et les autorités publiques, afin de créer un réseau encore plus complet de prise en charge des victimes.

<sup>1</sup> Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple en 2020 | Ministère de l'Intérieur ([interieur.gouv.fr](https://interieur.gouv.fr))



## M É T H O D O L O G I E

L'objectif principal de cette synthèse est de présenter les actions développées par le réseau des associations intervenant dans la prise en charge des victimes de violences conjugales en Ile-de-France. Une attention particulière a été portée aux actions développées pendant la crise sanitaire, qui révèlent le rôle central de ces structures dans la prévention et la lutte contre les violences conjugales.

Cette fiche a été réalisée à partir de données qualitatives recueillies par le biais d'entretiens semi-directifs auprès de différentes structures impliquées dans la lutte contre les violences conjugales en Ile-de-France. L'objectif de ces entretiens était de mieux comprendre les enjeux auxquels ces structures sont confrontées, et les problématiques qui se sont exprimées pendant la crise. Les structures interrogées ont été sélectionnées sur la base de leur statut et de leurs actions, afin de mettre en évidence la diversité des situations et des actions entreprises. Les structures interrogées sont basées pour cinq d'entre elles à Paris, une dans le Val d'Oise, une dans les Hauts-de-Seine et une en Seine et Marne. Certaines d'entre elles ont néanmoins un périmètre d'action régional.

### **Les structures interrogées sont :**

- Centre Flora Tristan
- Du Côté des Femmes
- En avant toute(s)
- SOS Femmes 77
- Fondation des Femmes
- Halte aux femmes battues
- Libre Terre de Femmes
- ESI Emmaüs solidarité

L'examen bibliographique des articles et études existants sur le sujet a également servi de base aux réflexions exposées dans cette synthèse.

# PRÉSENTATION CRESS & URIOPSS

## **CRESS Île-de-France :**

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Île-de-France (CRESS Ile-de-France) est l'organisme qui promeut et représente l'ESS au niveau régional. Elle est le porte-parole des entreprises sociales et solidaires auprès des pouvoirs publics, des institutions et du grand public. Elle soutient le développement et l'entretien des structures et œuvre à la formation des cadres et des employés du secteur. Pour en savoir plus sur la CRESS et ses activités : [www.cressidf.org](http://www.cressidf.org)

## **Uriopss Ile-de-France :**

Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, l'Uriopss Île-de-France (Union Régionale Interfédérale des Oeuvres et Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux) est aujourd'hui la première organisation représentative francilienne des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle est également un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire en Île-de-France.

Créée en 1951, elle unit et accompagne 420 associations et fondations à but non lucratif qui gèrent 2000 établissements et services, emploient plus de 100 000 salariés et bénéficient de l'engagement de plusieurs milliers de bénévoles.

Les membres de notre Union prennent en charge les publics fragilisés en Île-de-France : les enfants en danger, les enfants et adultes handicapés, les personnes âgées, les personnes malades, les personnes en situation de précarité ou exclues. Ils « couvrent » tous les âges de la vie.

L'Uriopss s'inscrit dans un réseau composé d'unions régionales et d'une union nationale, l'Uriopss qui est également reconnue d'utilité publique.



Publication de l'Observatoire Régional de l'économie sociale et solidaire en Île-de-France

- Novembre 2021 -

Directeur de la publication : Eric Forti

Auteur.rice.s : Hully Dias, Camila Pintilie, Léo Voisin, Isé Fabbriozio, Michaël Da Costa



[www.cressidf.org](http://www.cressidf.org)  
[contact@cressidf.org](mailto:contact@cressidf.org)



[www.uriopss-idf.fr](http://www.uriopss-idf.fr)

Avec le soutien de :

